



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Déclaration pré liminaire au CTC du 7 octobre 2021

Madame la Présidente,

Cela va faire une semaine, le 30 septembre dernier pour être précis, que la Justice des mineur.es est passée de l'ordonnance 45 à un Code de Justice Pénal pour Mineur.es. Pour le SNPES/PJJ/FSU, il s'agit là non seulement d'une réponse du passé pour la jeunesse de demain, mais il s'agit surtout d'un véritable recul pour ce qui constituait l'essence même de la justice des mineurs, à savoir la primauté de l'éducatif sur le répressif.

Ce nouveau carcan procédural qui va progressivement se mettre en place, sous la férule des parquets, va entraîner dans son sillage l'ensemble de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. D'un service public historique d'éducation au sein du ministère de la Justice, nous sommes ainsi en train de glisser vers un SPIP mineur.es. Ce qui aura pour corollaire de transformer les missions éducatives essentielles de la PJJ et des professionnel.les qui en sont les acteur.trices au quotidien auprès des enfants et des adolescent.es en grande difficulté en général, et avec la loi en particulier.

Inscrit dans un large collectif syndical pour une autre Justice des mineur.es, le SNPES/PJJ/FSU a appelé les personnels à la mobilisation et à la grève, suite à l'appel de notre congrès syndical de la Couronne-Martigues. Des rassemblements ont eu lieu devant plusieurs tribunaux (Bobigny, Marseille, Rennes, Nancy, Clermont-Ferrand, Dijon). Des audiences avec les président.es des Tribunaux Judiciaires et des Tribunaux pour Enfants se sont déroulées. Cela a permis de partager notre colère devant cette remise en cause de nos missions éducatives auprès de ces jeunes. Nous avons encore une fois pu constater qu'au-delà de la PJJ, cette réforme n'avait pas fait l'objet de concertations, de débats ou de réflexions collectives en amont.

L'enthousiasme pour ce CJPM dont vous faites preuve dans votre adresse aux personnels se heurte en réalité à de véritables inquiétudes. Cela démontre encore une fois le fossé entre votre monde et la réalité. Votre visite éclair à l'UEAT de Créteil, le 30 octobre, s'est confrontée à une de ces réalités, avec une équipe complète en grève. Ce retour d'expérience, que vous aurez, nous l'espérons du moins, analysé à l'aune de la sidération massive qui règne aujourd'hui dans les services de la PJJ :

- Sidération face au mépris affiché par la DPJJ devant les réalités vécues par les services.
- Sidération face au manque de considération, d'écoute et de reconnaissance du professionnalisme des acteur.trices de la PJJ.
- Sidération face aussi à l'impréparation de cette réforme, à l'absence de réelles formations collectives et lieux de débats et de réflexions.
- Sidération enfin face à l'absence criante de moyens supplémentaires pour mettre en œuvre cette réforme qui se cumule avec tant d'autres qui ont déjà mis à mal les conditions de travail.

Dans un tel contexte, débiter la rentrée avec une audience et un CTC portant sur des sujets aussi surprenants qu'inquiétants, ne nous paraît pas sérieux.

Vous nous présentez enfin votre lettre de mission... un après votre arrivée à la direction de la PJJ... Il faut espérer que les délais procéduraux du CJPM seront traités avec la même souplesse. Quel en est l'intérêt aujourd'hui, alors que nous avons déjà bien compris les grands marqueurs de votre direction.

Par ailleurs, parmi les thèmes retenus pour ce CTC inaugural, vous nous exposez le partenariat PJJ/Armée. Là encore, il s'agit uniquement d'une aimable information aux OS. Vous comprendrez aisément, du moins nous l'espérons encore, que notre surprise et notre indignation ont été totales à la lecture de cette communication. Ce partenariat est un affront aux professionnels de la PJJ. Nous sommes dans une administration dont le socle repose sur des principes éducatifs. Comment est-il possible qu'un partenariat avec l'armée puisse même être envisagé de manière aussi placide par la DPJJ ? Que la PJJ signe des partenariats ou des conventions avec l'Education Nationale, cela va de soi, mais qu'elle ait cette idée de partenariat avec l'armée, cela ressemble à un non-sens total au regard de nos missions et de notre histoire. L'histoire des JET, entre autres, a démontré la vacuité de ces projets et même leur dangerosité. Il faut être sérieux et se retirer immédiatement de ce partenariat qui n'a pas lieu d'être.

Que dire du logiciel Parcours, si ce n'est encore une fois ce que nous cessons de dénoncer depuis plusieurs années. Cette profusion de logiciels, qu'ils soient gestionnaires ou qu'ils se veulent des outils de suivi éducatif, ne fait qu'aggraver les conditions de travail des personnels. Le logiciel Parcours n'ajoute que de la confusion, là où régnait une forme de traitement largement satisfaisant. Les personnels administratifs sont confrontés à des pressions pour la mise en oeuvre de ce logiciel et les temps de formation ont été à l'image de ceux du CJPM. Décidément, à la PJJ, la confusion semble régner à tous les étages.

Pour couronner le tout, Mme la Présidente, nous constatons, une fois de plus, que l'ensemble des points à l'ordre du jour sont des sujets d'information et non de concertation, et encore moins de négociation. Une fois de plus, nous déplorons de voir cette instance de dialogue social se muer en chambre d'enregistrement des décisions de la DPJJ. Nous refusons de voir le dialogue social se réduire à cette caricature. Nous refusons de participer à cette instrumentalisation et de participer à votre monologue qui se veut social. La forme fait remonter le fond, disait justement Victor Hugo.

Dans ce contexte de grande confusion et d'extrême inquiétude pour les personnels de la PJJ, nous aurions pu penser que la DPJJ engage des débats constructifs sur le CJPM, les RRSE, les formations, le partenariat avec les avocat.es pour mineur.es, les conditions de travail et les moyens qui sont largement insuffisants.

Nous aurions aussi pu imaginer que des perspectives de travail soient engagées pour ouvrir des négociations sur les revalorisations salariales pour les personnels titulaires, mais aussi pour les agents non titulaires, qui sont exclus de tout dispositif de revalorisation. Mais tout cela ne figure pas dans l'ordre du jour de ce CTC de rentrée. Bien au contraire, la DPJJ ne semble que mûre aujourd'hui par une volonté de piétiner les droits des personnels. La note concernant la NBI en est une nouvelle démonstration. Une fois que les personnels, contraints d'ester en justice pour rentrer dans leurs droits, obtiennent gain de cause, la seule réponse de la DPJJ est une contre-attaque qui correspond à une entrave au droit. Cette nouvelle dérobade de l'administration succède à celle concernant les PT. Nous ne pouvons plus accepter ces attaques qui se multiplient contre les droits des personnels.

Pour toutes ces raisons, nous refusons de participer à ce CTC.